

RAY Bernard

[Retrait sans remplacement] Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 29 janvier 2021, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

Le retrait de Maître Bernard RAY, huissier de justice associé, membre de la société civile professionnelle « H8 », titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), d'un office d'huissier de justice à la résidence de Vichy (Allier), d'un office d'huissier de justice à la résidence de Justice à la résidence de Dompierre-sur-Besbre (Allier), a pris effet.

Associé (s) en exercice :

Hélène COULEAU, Erika GENEBRIER, Alexa LANGEVIN, David ORIOT, Christophe PELISSIER, Charlène REVERDIAU

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)